

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°107/2022

**SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022**

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	22
Nombre de conseillers absents excusés	:	11
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	08
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS.

**ETAIENT ABSENTS – excusés :** Mme JACOB VARLET (procuration à M. HORY), M. HIRSCHHORN (procuration à M. SCHWICKERT), Mme MOREAU (procuration à M. MAESTRI), Mme BREISTROFF (M. LISSMANN), M. MADELLA (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme HAZEMANN (procuration à M. IGEL), Mme NOEL (procuration à M. PAULINE), M. NOWICKI (procuration à M. SURGA), M. ROSE, Mme MOGUEN, Mme GAUROIS.

**ETAIENT ABSENTS – non excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

**Date d'envoi de la convocation :** 2 novembre 2022

**1.1 - LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

**Contrat de Sécurité Intégrée**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'Etat a souhaité initier un nouveau dispositif partenarial dédié à la sécurité publique et à la prévention de la délinquance qualifié de Contrat de Sécurité Intégrée. Il constitue une approche globale et partenariale en matière de sécurité jouant sur tous les leviers de la prévention et de la répression.

La municipalité contribue au quotidien au respect de la tranquillité publique et de la lutte contre l'insécurité, en assurant, à titre principal, les missions de surveillance des différents quartiers et lotissements, des zones commerciales et des lieux isolés dans les créneaux horaires de présence sur la commune.

Par ailleurs, le dispositif de vidéo-protection de la commune est appelé à un développement important. En effet, la création d'un nouveau centre de commandement à Metz-Chambière dès 2023, intégrant un Centre de Supervision Urbain (CSU) modernisé aura vocation à acquérir une dimension métropolitaine.

La mobilisation des forces de police, tant nationale que municipale, est reconnue pour sa cohérence et sa complémentarité à l'échelle de la commune. Cette efficacité résulte d'un niveau de concertation élevé et d'une parfaite connaissance des champs de compétence respectifs.

La signature du Contrat de Sécurité Intégrée va permettre de franchir une nouvelle étape en matière de tranquillité et de sécurité.

**VU** la circulaire du 16 avril 2021 qui détaille les engagements qui peuvent être pris par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des nouveaux Contrats de Sécurité Intégrée,

**VU** la convention communale de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale, en date du 22 octobre 2019, actuellement en cours de renouvellement,

**CONSIDERANT** la dynamique partenariale existant entre l'Etat, le Parquet de Metz, la Police Nationale et la commune en vue de garantir la sécurité et la tranquillité des citoyens,

**CONSIDERANT** le nouveau dispositif partenarial dédié à la sécurité publique et à la prévention de la délinquance qualifié de Contrat de Sécurité Intégrée initié par l'Etat,

Pris avis de la commission finances du 24 octobre 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

MM NOWICKI, MOREL, SURGA, Mme LOUIS ne prenant pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Sécurité Intégrée et tous les documents et pièces connexes à ce contrat.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 10 novembre 2022  
Pour extrait conforme, Marly, le 10 novembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON  
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HÖRY

